



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

# Rapport d'Activité 2023

SERVICE  
APPARTEMENTS DE  
COORDINATION THERAPEUTIQUE

39 places autorisées

PARIS  
RESIDENCE DES RASSELINS

18 bis, rue des Rasselins  
75020 Paris

TEL. 01 43 56 05 05

FINESS 750033359

**SERVICE**

**A**ppartements de  
**C**oordination  
**T**hérapeutique

de **Paris**

**Siège social :**

55 rue de Belleville  
75019 Paris  
Tel : 01 85 08 50 92

[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
[www.fmdc.fr](http://www.fmdc.fr)



## SOMMAIRE

1	Présentation Générale .....	4
1.1	Présentation de la Fondation Maison des champs.....	4
1.2	Présentation du service ACT 75.....	6
2	Les ACT 75 de la FMDC.....	7
2.1	Répartition des financements.....	7
2.2	Le bilan quantitatif .....	7
2.3	Les personnes accueillies en 2023.....	8
2.4	Les profils médicaux des personnes admises en 2023 .....	13
2.5	La coordination médicale ACT PARIS.....	14
2.6	Le maintien à domicile .....	14
2.7	Les sorties du dispositif .....	15
2.8	Analyse.....	15
3	Les activités de la coordination médico-psycho-sociale.....	16
3.1	Les orientations des ACT 75 en 2023 .....	16
3.2	Les entretiens individuels.....	17
3.3	Les accompagnements physiques.....	18
3.4	Les ateliers collectifs et individuels.....	18
3.5	La convivialité et les sorties.....	20
3.6	Séjour Thérapeutique 2023 du 29 mai au 02 juin .....	21
3.7	Les Groupes d'Expression.....	22
3.8	Le partenariat avec la Fédération Santé Habitat.....	23
3.8.1	Les perspectives pour 2024 : .....	24
4	L'accompagnement et le soutien psychologique .....	25
5	L'accompagnement à la sortie ACT 75.....	27
6	La gestion des appartements .....	29
7	Mise en œuvre du programme Education thérapeutique du patient (E.T.P. ).....	30
8	Les ressources humaines .....	31
9	La démarche qualité en 2023 .....	32
10	Conclusion.....	33

# 1 PRESENTATION GENERALE

## 1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

**Fondation Maison des Champs**  
55 rue de Belleville 75019 paris  
[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration  
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation  
Jérôme LUCAS

**ACT 75**

Fondation Maison des Champs  
18 bis, rue des Rasselins  
75020 PARIS

Téléphone : 01.43.56.05.05

Directeur  
Fabrice du CHÂTELET  
[direction-act75@fmdc.fr](mailto:direction-act75@fmdc.fr)

Cheffe de service  
Louise PRIGENT  
[chefdeservice-act75@fmdc.fr](mailto:chefdeservice-act75@fmdc.fr)

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

### UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

## NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

### **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- (300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
- (20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
- (10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

### **Le service Santé Précarité Inclusion**

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
- (44 places autorisées)

### **La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)**

### **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

### **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)

### **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**

### **Les services d'Action Sociale et Solidaire**

- Le Carrefour des Solidarités  
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :  
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires  
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

### **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

## 1.2 PRESENTATION DU SERVICE ACT 75

Nombre total de places autorisées au 31/12/2023	39
• dont nouvelles places créées au cours de l'année	7
• dont places en cours d'amission	3
• dont places non installées	2
• nombre total de places occupées au 31/12/2023	34

### Offre d'hébergement (répartition du nombre de places installées)

Offre d'hébergement	Répartition des places installées
En hébergement individuel : F1 et F2	9
En hébergement semi-collectif : F3	12
En hébergement collectif : studios dans résidence sociale	16

Types de logements	Nombre de logements	Accessibilité mobilité réduite	Partagé	Accueil d'animaux domestiques
F1	8	0	Non	Oui
F2	1	0	Non	Oui
F3	6	0	Oui	Non
Résidence sociale (studios)	16	1	Non	Non
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>1</b>		

Le séjour en Appartements de Coordination Thérapeutique constitue une étape importante dans la vie des personnes accompagnées, en ce sens, qu'il contribue à réduire les effets négatifs des maladies chroniques sur la vie des résidents, les incapacités qu'elles engendrent et les contraintes qu'occasionnent leur traitement. Partant du constat que plus le patient est impliqué dans les soins et la gestion de sa maladie et de la valorisation de ses droits, plus la prise en charge sera efficace. Le projet de service a pour objectif d'associer ses compétences à celles de l'équipe pluridisciplinaire ACT et lui permettre de s'engager dans la réalisation d'un projet personnel fondé sur les principes de promotion sociale et d'amélioration de la qualité de vie.

## 2 LES ACT 75 DE LA FMDC

### 2.1 REPARTITION DES FINANCEMENTS

Dotation globale :	1 361 388 €
PAF :	36 590,70
CNR :	47 771 €

### 2.2 LE BILAN QUANTITATIF

Le service a été ouvert 5 jours sur 7 du lundi au vendredi sans interruption durant l'année. Une astreinte portée par les cadres assure un lien permanent avec les personnes accueillies.

#### Capacité d'accueil du service

Capacité autorisée :	39 places
Capacité autorisée installée :	37 places
Nombre de journées réalisées :	12 341 journées
Nombre d'admissions :	5 entrées
Nombre de sorties :	5 sorties
Nombre de personnes accueillies en 2023 :	39 personnes
Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2023 :	34 personnes

Nous rencontrons des difficultés à capter de nouveaux logements sur Paris, au regard des prix pratiqués dans le privé. Néanmoins, nous avons pu capter 3 appartements en 2023 sur les 5 recherchés. Ces 3 appartements sont proches de la résidence, à moins de 15mn en transport en commun, dont 1 à moins de 3 minutes à pied. En 2024, nous allons poursuivre nos recherches tant auprès des bailleurs sociaux que de particuliers pour capter les 2 appartements manquants et si possible capter 2 appartements de plus afin de rendre ceux situés trop loin et qui ont tendance à fragiliser le lien avec l'équipe.

#### Taux d'occupation

39 places	Journées prévues	Journées réalisées	Taux d'occupation	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
JANVIER	1209	1054	87.18%		
FÉVRIER	1092	964	88.28%	2	
MARS	1209	1056	87.34%		2
AVRIL	1170	1020	87.18%		
MAI	1209	1054	87.18%		
JUIN	1170	1018	87.01%		1
JUILLET	1209	1031	85.28%	1	1
AOÛT	1209	1023	84.62%		
SEPTEMBRE	1170	990	84.62%		
OCTOBRE	1209	1053	87.10%	1	
NOVEMBRE	1170	1024	87.52%	1	1
DÉCEMBRE	1209	1054	87.18%		
<b>TOTAL</b>	<b>14 235</b>	<b>12 341</b>	<b>86.71 %</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

## Durée de séjour au 31/12/2023

Trois personnes ont été réorientées vers des ACT dans leur département d'origine géographique ou d'attache administrative. Une résidente a un temps de séjours de 3 ans et un résident de 4 ans et demi. Il est à noter que le résident est décédé à l'hôpital au cours des 3 mois ayant suivi son relogement.

Pour les 34 personnes présentes au 31/12/2023 :

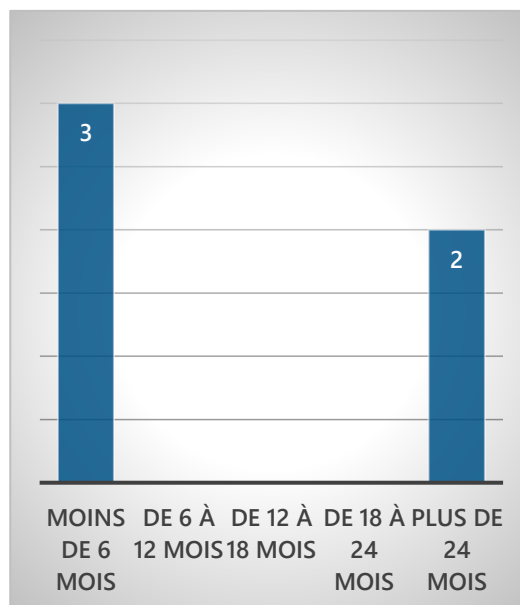
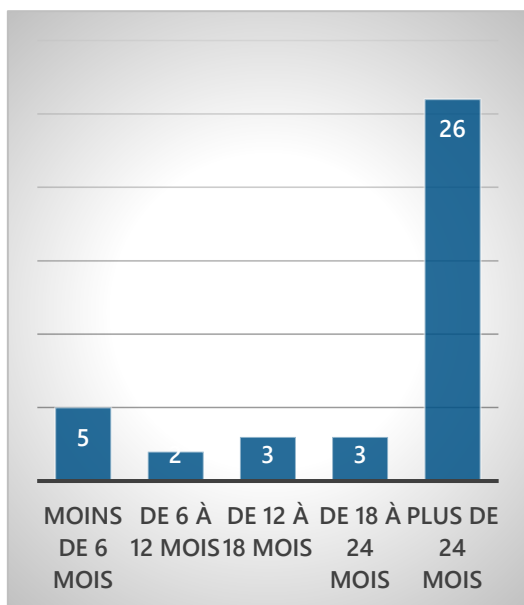
Séjour le plus long : 2 707 jours

Séjour le plus court : 40 jours

**Durée moyenne de séjour : 1 084 jours**

Pour les 5 personnes sorties en 2023 :

Durée moyenne de séjour : 770 jours



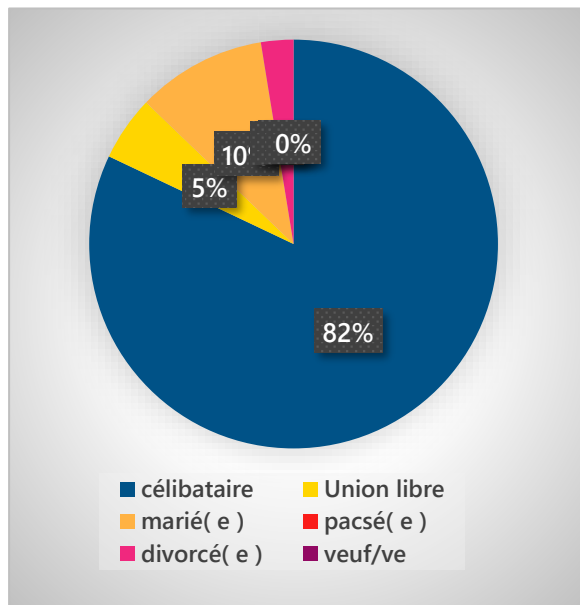
## 2.3 LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023

En 2023, 39 personnes (et 8 enfants accompagnants) ont été accueillies au sein du service des Appartements de Coordination Thérapeutique de Paris, 5 entrées et 5 sorties.

	Femmes	Hommes	Transgenre Non-binaire	Mineurs	TOTAL
Nombre de personnes ayant résidé dans la structure dans l'année	22	16	0	1	39
Dont nouveaux résidents dans l'année (nouvelles personnes qui occupent une place autorisée dans l'année)	1	3	0	1	5
Nombre de sortants	2	3	0	0	5

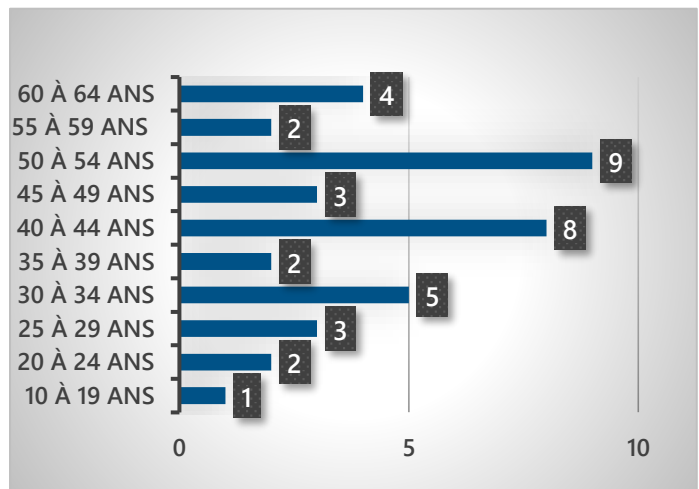


## Situation familiale

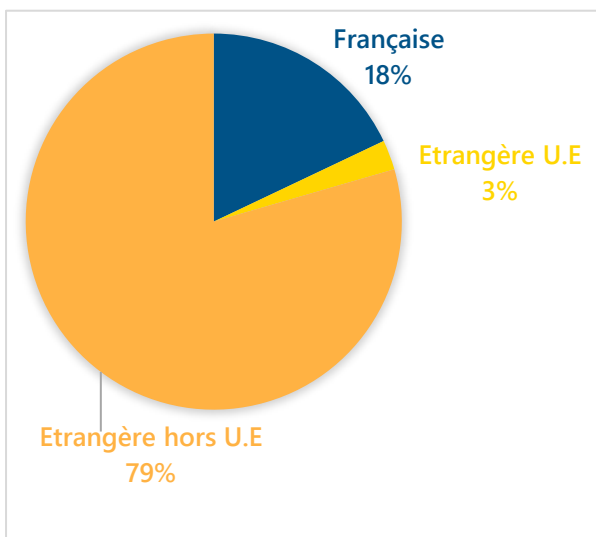


## Âge

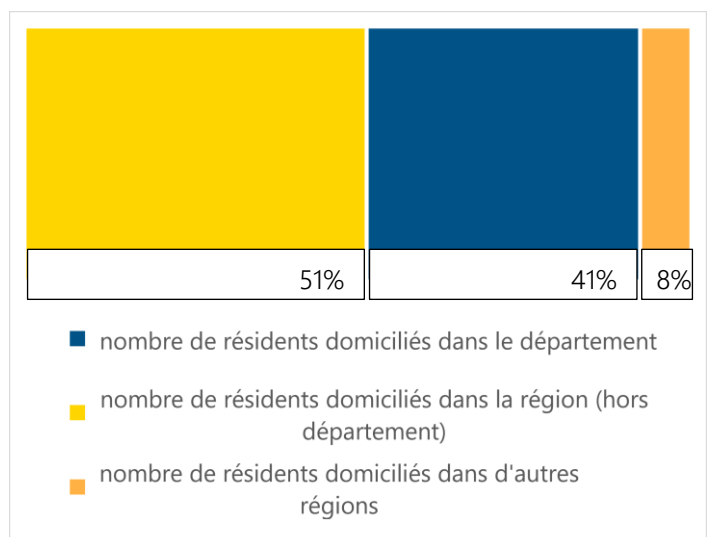
- Le plus jeune : 11 ans
- Le plus âgé : 64 ans



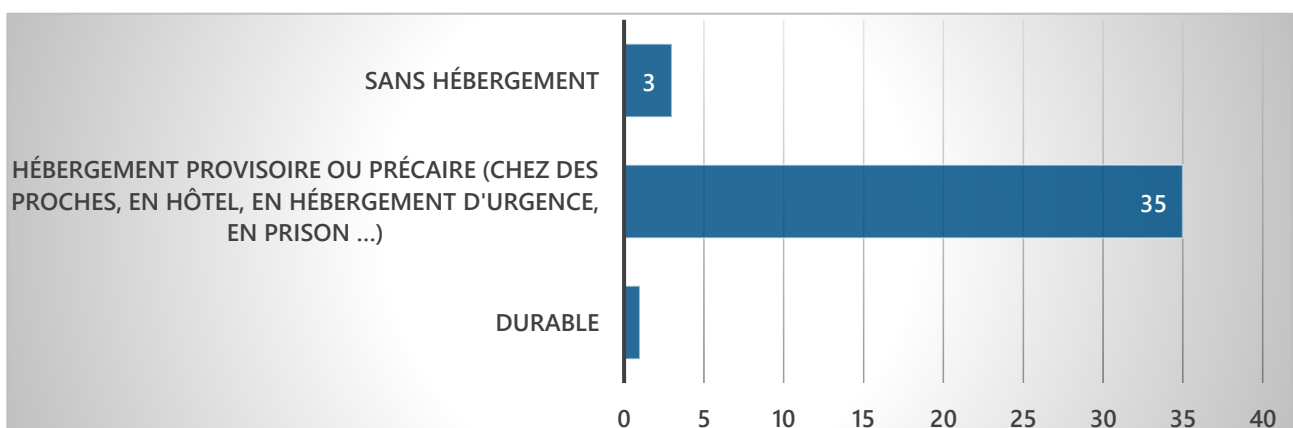
## Nationalité des résidents



## Origine géographique



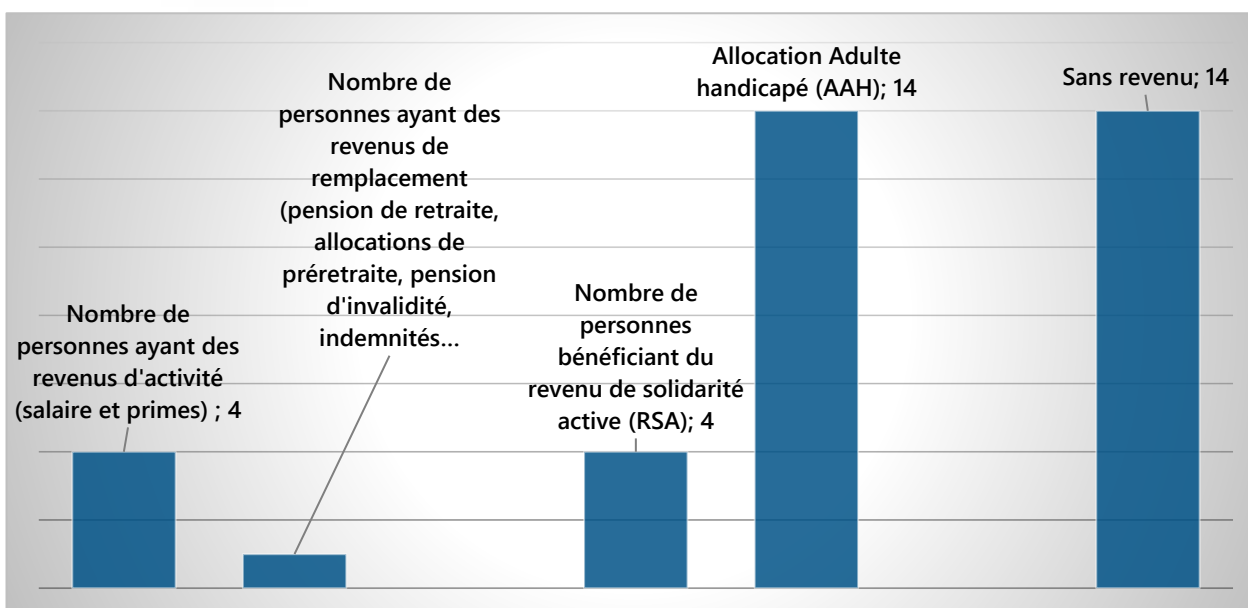
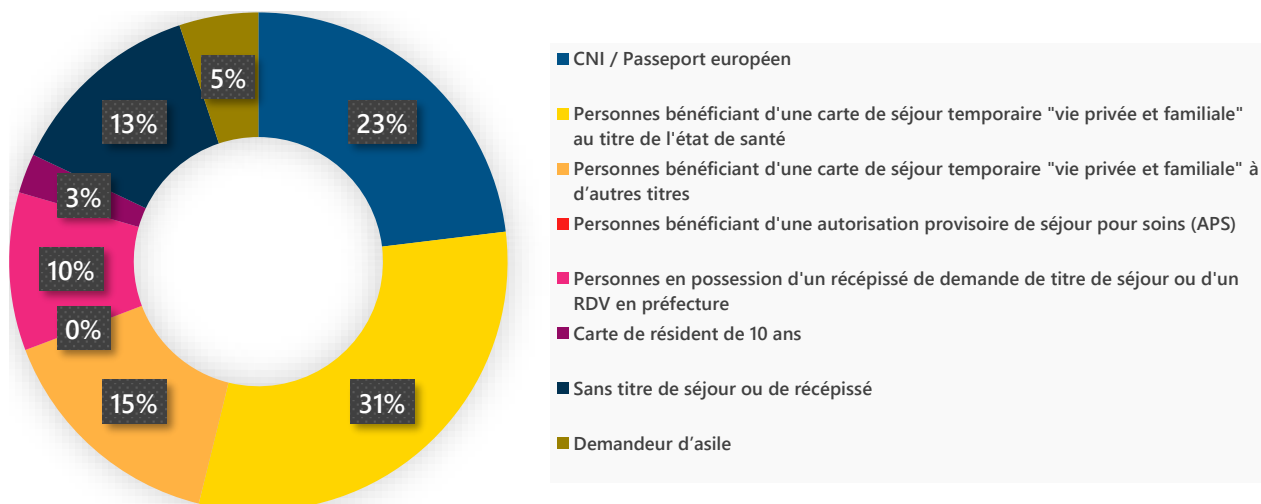
## Hébergement des personnes avant leur admission



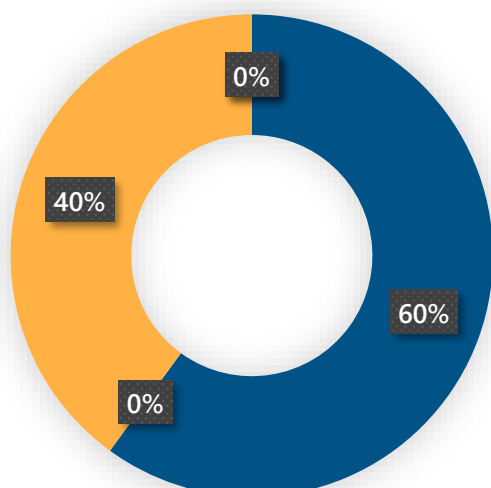
## Situations administratives

	Situation à l'entrée	Situation à la sortie
CNI / Passeport européen	9	3
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé	12	0
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" à d'autres titres	6	2
Personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour pour soins (APS)	0	0
Personnes en possession d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'un RDV en préfecture	4	0
Carte de résident de 10 ans	1	0
Sans titre de séjour ou de récépissé	5	0
Demandeur d'asile	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>5</b>

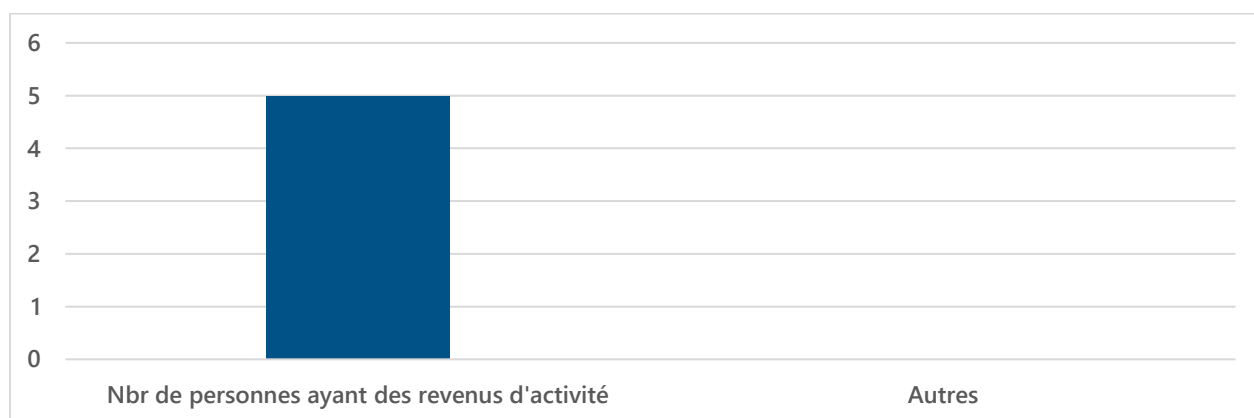
## Situation à l'entrée



## Situation à la sortie



- CNI / Passeport européen
- Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé
- Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" à d'autres titres
- Personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour pour soins (APS)
- Personnes en possession d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'un RDV en préfecture
- Carte de résident de 10 ans
- Sans titre de séjour ou de récépissé
- Demandeur d'asile



## Couverture sociale

Protection maladie de base :	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Affiliation au régime général	13	5
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	2	
Couverture maladie universelle (PUMA)	12	
Aide Médicale Etat (AME)	9	
Sans	3	
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>5</b>
Complémentaire santé solidaire	24	4
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	2	
Sans	13	1
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>5</b>
Nombre de personnes bénéficiant de l'Affection Longue Durée	19	4

## Ressources

	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes)	4	1
Nombre de personnes ayant des revenus de remplacement (pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...)	1	0
Nombre de personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active (RSA)	4	0
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	14	4
Nombre de personnes bénéficiant d'autres prestations sociales (allocations familiales...)	0	0
Formation rémunérée, bourse étudiante	0	0
Ressources provenant d'un tiers	0	0
Nombre de personnes bénéficiant de l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) ...	2	0
Nombre de personnes bénéficiant de L'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) ...	0	0
Sans revenu	14	0
Autre / CUMUL AAH + salaire	0	0
Total	39	5

## Situations professionnelles

	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
En emploi à temps partiel	4	1
En emploi à temps plein	1	0
En formation	0	0
Etudiant ou statut élève de l'Education nationale	2	1
Demandeur d'emploi	1	0
Retraite ou pré-retraite	0	0
Invalidité	0	0
Inaptitude au travail reconnue par la MDPH	3	0
Sans activité professionnelle	24	3
Sans autorisation administrative de travailler	4	0
Arrêt de travail	0	0
Total	39	5

## 2.4 LES PROFILS MEDICAUX DES PERSONNES ADMISES EN 2023

### Pathologie principale des résidents présents année 2023

	Homme	Femme	TOTAL
VIH	4	3	7
Cancer	2	2	4
Diabète	0	3	3
Insuffisance rénale chronique	4	8	12
Maladie cardio-vasculaire	0	0	0
Drépanocytose	2	2	4
Maladies auto-immunes (lupus ...)	0	1	1
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)	1	0	1
Hématologie	0	0	0
Hépatite B	2	0	2
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)	1	1	2
Troubles psychiques (trauma)	1	0	1
Pathologie pulmonaire	0	2	2
Cirrhose	0	0	0
Greffe	0	1	1
Endocrinologie	0	0	0
Maladie métabolique	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>39</b>

### Comorbidités associées

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne.

Nombre de résidents présent au 31/12/2023 avec une ou plusieurs comorbidités	27		
	Homme	Femme	TOTAL
VIH	1	2	3
Hépatite B	1	3	4
Cancer	1	1	2
Diabète	2	3	5
Insuffisance rénale chronique	0	1	1
Maladie cardio-vasculaire	4	10	14
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)	0	1	1
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)	0	1	1
Maladies psychiatriques, maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressifs, troubles de la personnalité, troubles de l'alimentation ...	5	4	9
Pathologie pulmonaire chronique	0	0	0
Endocrinologie	0	0	0
Addiction (avec ou sans traitement de substitution)	0	0	0

Obésité	0	0	0
Handicap moteur/physique	0	0	0
Handicap sensoriel	0	0	0
Maladie auto immune	0	0	0
Maladie neurologique non dégénérative	0	0	0
Maladie rare	0	0	0
Maladie digestive	1	1	2
Maladies dermatologiques (psoriasis...)	1	1	2
Greffe	0	0	0
Syndrome apnée du sommeil	0	0	0
Maladie génétique	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>44</b>

## 2.5 LA COORDINATION MEDICALE ACT PARIS

### Ateliers

TYPE D'ATELIER	NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
Sommeil	2	2	6
Nutrition	1	3	6
Préparer sa consultation	5	1	5
Préparer son voyage	4	4	4

## 2.6 LE MAINTIEN A DOMICILE

Lorsque cela est nécessaire, un plan d'aide est proposé au résident. Réalisé avec l'équipe, il s'agit d'évaluer les éventuels besoins que la personne accompagnée ne peut réaliser seule, que ce soit temporairement ou de façon permanente. Notre collègue AES peut proposer son soutien mais lorsque le besoin est permanent, nous complétons avec l'intervention d'aide à domicile de la Fondation.

2 résidents ont bénéficié d'interventions	Durée des interventions				MAD maintenue pour 2024	Financement ASL/PCH/ Intervention du service
	Durée du MAD en 2023	Heures /semaine	Heures /année			
Résident 1	12 mois	4H /semaine	208H / an	OUI	Participation financière symbolique du résident+ fonds FMDC + Intervention de l'A.M.P	
Résident 2	5 semaines	2H /semaine	10H / an	OUI	Financements sur les fonds FMDC	
					Intervention de l'A.M.P du service	

L'intervention de l'aide à domicile :

- L'attribution de la PCH reste impossible car l'ACT étant un établissement médico-social, c'est une PCH établissement qui devrait être attribuée.
- L'attribution de l'Aide Sociale Légale reste très limitée en raison du parcours d'errance du résident (absence de domicile de secours/ nécessité d'avoir été domicilié plus de 3 ans sur Paris).

Le service prend donc en charge le financement de l'aide à domicile pour les résidents dont les droits ne permettent pas cette prise en charge par la CPAM. Nous travaillons exclusivement avec le service d'aide à domicile de la Fondation Maison des Champs pour sa rigueur et la qualité de ses interventions.

## 2.7 LES SORTIES DU DISPOSITIF

### 5 Sorties en 2023

Origine des sorties 2023	ACT 75
ARPP (Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires, ex ACD 75)	
PILS	1
Action Logement	
Mairie	1
Préfecture	
SIAO	
Réorientation vers autre structure médicosociale	3
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>5</b>

L'orientation après l'ACT se travaille tout au long du séjour et est l'un des objectifs principaux de chaque projet personnalisé médico-psycho-social des résidents.

L'obtention d'un logement autonome du parc social n'est pas l'unique solution de sortie de l'ACT, mais elle correspond aux attentes et s'avère être une solution adaptée pour la plupart de nos résidents. Deux personnes ont quitté le dispositif pour un appartement quant trois autres ont été réorientées vers des ACT plus adaptés.

## 2.8 ANALYSE

Nous remarquons que le nombre de personnes ayant quitté les ACT en 2023 est moindre que les années précédentes. En moyenne, nous accompagnions 8 personnes vers la sortie des ACT les années antérieures. Cette année, seules 5 personnes ont quitté le dispositif. Cela s'explique notamment par des durées de séjour plus longues, en partie dues à des difficultés administratives liées aux titres de séjour. Nous allons mettre en place une veille via la FSH pour recenser les situations des personnes accompagnées en ACT, « bloquées » par l'absence de titre de séjour, et poursuivre le plaidoyer entamé en 2023 par des rencontres avec des élus et des groupes de réflexion.

Concernant les situations médicales, nous constatons que le VIH reste une pathologie fortement représentée. En effet, sur 39 personnes hébergées durant l'année, 7 personnes suivent un traitement pour une pathologie principale et 3 personnes pour une pathologie associée, soit 10 personnes au total, ce qui représente 30% du public accompagné. Malgré les indéniables progrès réalisés par les acteurs de la lutte contre le sida ces dernières décennies – en matière de prévention, de dépistage, et d'accès aux traitements – le travail de prévention et d'information reste d'actualité. Nous allons donc poursuivre nos efforts dans ce sens.

## 3 LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-PSYCHO-SOCIALE

### 3.1 LES ORIENTATIONS DES ACT 75 EN 2023

- Assurer les accompagnements médico-psycho-sociaux des résidents
- Poursuivre l'ouverture des places nouvellement accordées
- Faciliter l'intégration des nouveaux salariés par des temps de formation sur les procédures et l'utilisation de la base de données MEDITEAM
- Favoriser autant que possible l'information, l'expression et le libre choix des résidents
- Faire équipe avec notre partenaire Mme LABELLE, atelier de socio-esthétique, et travailler un projet commun
- Poursuivre les temps de convivialité et les ateliers collectifs, faciliter l'auto-organisation des résidents notamment le week-end
- Organiser les élections des représentants des résidents et encadrer et soutenir les nouveaux représentants des résidents
- Maintenir un taux d'occupation important malgré l'absence de médecin
- Poursuivre les permanences informatiques
- Développer le partenariat avec une professionnelle en socio-esthétique
- Réactiver le partenariat avec VIACTI, sport adapté
- Trouver des appartements pour installer les nouvelles places
- Développer l'implication des résidents dans des instances de représentations (FSH, élection des résidents...)
- Réaliser un séjour thérapeutique
- Suivre un temps de formation collective autour de la bienveillance
- Associer l'équipe et les résidents à l'auto-évaluation via SYNAE

En 2023, nous avons :

- Capté 3 nouveaux appartements à proximité de la résidence (2 dans le privé et un chez un bailleur social (Paris Habitat).
- Permis à 3 résidents, pour lesquels un projet de relogement est indiqué, de quitter les hébergements semi-collectifs pour des appartements individuels afin de s'assurer du niveau d'autonomie de la personne, de lui permettre d'expérimenter de nouvelles expériences et de reconnaître l'avancée de sa situation.
- Organisé un atelier hebdomadaire « marche » afin de mobiliser les résidents autour de la nécessité de rester en mouvement pour une meilleure qualité de vie.
- Mobilisé une nouvelle partenaire en socio esthétique et intégrer sa pratique aux préconisations d'ateliers que nous pouvons réaliser auprès des résidents.
- Organisé un temps d'échange suivi d'un repas autour des droits des femmes le 8 mars (journée du droit des femmes) avec La Fédération Nationale GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants).
- Organisé un séjour de répit qui a permis à 6 résidents de :
  - Faire une pause dans des parcours de soin difficile et vivre de nouvelles expériences,
  - Renforcer les liens équipe-résidents et inter-résidents,
  - Vivre des temps d'ateliers et d'échange autour du sommeil, de l'alimentation et du sport adapté



- Organisé une journée à la mer le 29 juin, avec un départ en train pour les personnes valides. L'objectif étant de montrer qu'il est possible, à peu de frais, de voyager de façon autonome.
- Organisé différents temps festifs et de partage coorganisé entre l'équipe et des résidents volontaires (un repas par mois, un Barbecue le 11 juillet, un temps festif et un cinéma le 15 décembre, soutien à des temps d'auto-organisation comme une soirée autour d'un match de football, 4 soirées « pyjama » autour d'un repas et d'un film des vendredis en soirée parfois suivi d'un temps de petit déjeuner le samedi matin. Ces temps sont particulièrement appréciés par les résidents compte tenu de l'absence de l'équipe le weekend.
- Accompagné les démarches nécessaires à l'enterrement d'un ancien résident qui n'avait aucune famille, pour lequel équipe et résidents souhaitaient rendre un dernier hommage.
- Accueilli un stagiaire en « certification évaluateur nouveau protocole » le 17 mars. Ce temps a permis, via la rencontre de collègues des équipes paramédicales et sociales et de 4 résidents, de mettre en exergue la qualité du travail réalisé auprès du public. Des pistes d'amélioration ont toutefois été repéré et ont été intégré à des groupes de travail (et notamment identification des procédures à mettre à jour, ce travail a été réalisé)

## 3.2 LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Les entretiens individuels, balisés par le projet personnalisé de chaque résident (écrit et contractualisé dans le « projet personnalisé médico-social »), sont essentiellement basés sur les entretiens avec le coordinateur social et médical, les visites à domicile et les bilans qui ponctuent l'accompagnement des personnes. Lors des entretiens, un certain nombre de démarches quantifiables sont effectuées. Ces démarches peuvent concerner l'éducation à la santé, l'administratif, le juridique, le soutien dans la gestion du budget, le travail avec la famille, l'élaboration d'un projet professionnel, l'aide à la vie quotidienne et aux loisirs, les démarches pour le relogement etc.

Depuis toujours, la coordination des équipes est au cœur de notre organisation. Institués et réguliers, les ateliers collectifs font partie intégrante de l'accompagnement médico-psycho-social et l'investissement des résidents est formalisé dans leurs projets personnalisés.

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de résidents concernés
Médecin (en cours de recrutement)	0	0
2 Infirmières	188	39
Psychologue	189	17
4 Coordinatrices sociales (AS, CESF, EDUC. SPE.)	472	39
Chargée de mission logement	35	22
Chef de service	96	39
Directeur	29	39

Les rendez-vous de pré admission :

Nous participons au fonctionnement du guichet unique 75/94/92/91 depuis sa création. L'ensemble des personnes ayant intégré nos ACT ont déposé un dossier de candidature validé par la commission médico-sociale. Nous avons rencontré 8 personnes en entretien de préadmission. Une personne a refusé d'intégrer l'ACT au motif qu'elle ne souhaitait pas de cohabitation. Une personne n'avait aucun projet de soin ni de besoin de coordination médico-psycho-social et une personne que nous avons admise a préféré s'orienter vers une structure plus spécialisée.

Entretiens de préadmission : coordination médicale	8
Entretiens de préadmission : coordination sociale	8
Entretiens de préadmission : psychologue	3

### 3.3 LES ACCOMPAGNEMENTS PHYSIQUES

CM : Coordination Médicale, CS : Coordination sociale

Visites à domicile	CS : 44 CM : 38
Visites à l'hôpital	CS : 09 CM : 25
Accompagnements physiques pour les démarches	CS : 33 CM : 00
Accompagnements physiques pour la santé	CS : 02 CM : 13

### 3.4 LES ATELIERS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Les temps de rencontre avec les résidents, qu'ils soient conviviaux (petits déjeuners, rencontres informelles) ou institutionnels (réunion d'expression des résidents) sont des temps qui permettent de mobiliser les résidents autour de leurs attentes et de leurs besoins.

C'est également à partir de ces échanges que l'équipe élabore et propose des temps d'ateliers.

Malgré l'attention portée au fait que les sujets d'ateliers correspondent aux attentes et/ou aux besoins des résidents, nous constatons qu'il reste difficile de les mobiliser au long cours.

La maladie et les traitements impactent énormément les humeurs des résidents et leur capacité à se mobiliser.

Les difficultés administratives (refus de titre de séjour, titre de séjour ne permettant pas de travailler...) envahissent certains résidents et les freinent à « prendre soin d'eux ».

De plus lorsque ces difficultés sont dépassées, certains résidents s'investissent dans des projets de formation et d'emploi. Ils ne sont plus disponibles pour ces temps.

Malgré ces freins, nous poursuivons nos efforts quant à nos propositions d'ateliers.

#### Les permanences informatiques

Le développement de la numérisation des documents et du stockage de données en ligne a peu à peu amplifié la nécessité d'utiliser des ordinateurs, des téléphones portables et des moyens de communication nouveaux pour les résidents, tant sur un plan personnel que professionnel. Aussi et suite au Covid19, de plus en plus de démarches se réalisent exclusivement sur internet.

Aujourd'hui, l'utilisation de l'outil informatique s'est largement généralisée et fait partie intégrante des habitudes pour réaliser des démarches d'ordre :

- Administratif et social : pour demander l'ouverture de droits communs, renouveler des droits, déclarer ses impôts, s'actualiser via Pôle Emploi etc.

- D'insertion professionnelle : rédiger une lettre de motivation, réaliser un CV, recherche des offres d'emploi, postuler etc.
- D'usage dans la vie quotidienne : envoyer un mail, prendre un rendez-vous médical, commander un produit, gérer son budget via l'application de sa banque, garder le lien avec son entourage familial et amical, rechercher un lieu en particulier etc.

Dans le but de répondre aux différentes demandes et besoins d'un maximum de résidents, les permanences informatiques sont organisées toutes les deux semaines de 16h00 à 18h00. Ces ateliers ont cessé au mois de juin, faute de participant.

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
9	4	7

## L'atelier logement (cf. savoir habiter)

L'atelier logement (cf. savoir habiter)

OBJECTIFS :

- Développer les compétences des participants en matière de « savoir-habiter », en travaillant à partir des représentations des participants et en accroissant les savoir-faire pour les préparer au mieux à gérer le futur logement (sur les plans administratif, technique, symbolique etc.).
- Comprendre et s'approprier les dispositifs mobilisables pour le relogement et notamment le système du logement social.
- Connaître les démarches à entreprendre avant d'entrer dans son logement.
- Savoir préparer et gérer son budget de futur locataire.
- Savoir entretenir son logement.

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
6	4	14

BILAN ANNUEL :

Les ateliers ont été programmés toutes les 8 semaines. Différents thèmes ont été abordés cette année, en lien avec le Savoir Habiter :

- La proposition de logement
- L'emménagement : démarches et budget
- Les petits dépannages : fonctionnement d'un disjoncteur et d'une arrivée d'eau
- La gestion du budget via le jeu Kijoulou
- L'entretien spécifique du logement par pièces
- Les droits et les devoirs du locataire et du bailleur

En amont de l'atelier, des résidents sont préconisés et orientés par leur référent social ou médical en fonction du thème de la séance. Des rappels téléphoniques sont alors effectués pour ces personnes et un compte-rendu de l'atelier est restitué en réunion d'équipe, afin que les éléments puissent être éventuellement repris en entretien individuel, par les référents et/ou par la chargée de mission logement.

Perspectives 2024

- Maintenir en 2024, le rythme des ateliers collectifs sur le savoir habiter toutes les 8 semaines.
- Développer des partenariats pour l'animation d'ateliers spécifiques.
- Réaliser certaines séances sur l'extérieur pour des mises en situation (entretien du logement dans un appartement témoin et/ou sur le lieu d'hébergement, cours de bricolage auprès des enseignes spécialisées...).

## L'atelier « Socio-Esthetique »

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
12 (2 / mois) en présentiel	6	6 femmes et 4 hommes

Rappel des Objectifs : Les temps de « socio-esthétisme »

- Travailler sur le stress et/ ou la douleur
- Accéder par les soins de contact et de bien-être à un temps suspendus
- Meilleure connaissance de soi
- Installer une régularité dans les soins au quotidien
- Prendre soin de soi

## 3.5 LA CONVIVIALITE ET LES SORTIES

La convivialité, les sorties et les ateliers jouent un rôle important afin de permettre et faciliter la rencontre entre résidents et équipe, mais également de faciliter le lien entre les résidents. Elles permettent un accompagnement différent du quotidien et du soin. Elles permettent au résident de disposer d'un lieu d'échange dans lequel il peut s'épanouir dans un domaine précis par la médiation qu'offre l'activité conviviale, et enrichir une relation avec les membres de l'équipe qui l'anime. La rencontre, créée par l'activité entre l'équipe et le résident, permet de construire une relation autre, moins dans la dépendance que celle existant dans le quotidien de l'accompagnement global et du soin.

Depuis sa création, les ACT de la Fondation Maison des Champs ont fortement investi les temps de convivialité (par exemple un petit déjeuner une fois par semaine).

MOMENTS DE CONVIVIALITE/ ANIMATION	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS
Repas préparés par les résidents	5	14
Petits déjeuners	41	9
Journée des droits de la femme	1	14
Soirée au restaurant	1	11
Séjour de répit (4 jours/3 nuits)	1	6
Evènement pour la fin d'année	1	31
Sortie à la mer (train+ véhicule service)	1	18
Soirée à la résidence - Film et repas partagé	2	9
Barbecue	1	17

## 3.6 SEJOUR THERAPEUTIQUE 2023 DU 29 MAI AU 02 JUIN

Thème du séjour : Séjour de répit et de mobilisation pour des personnes accueillies en ACT

Lieu du séjour : Center Parc domaine des Hauts de Bruyères à Chaumont sur Tharonne en Sologne.

### Résumé du projet :

Séjour de 4 jours et 3 nuits à réaliser autour du bien-être physique et mental en Sologne, pour des personnes atteintes de pathologies chroniques et en situation de précarité souvent privé de vacances. L'un des enjeux majeurs de ce projet est d'éviter l'épuisement des résidents qui représente un risque majeur et qui est cause de ré-hospitalisation.

Ce projet a été coconstruit avec les résidents autour des axes éducatifs suivants :

- Le développement de la maîtrise de l'outil informatique par la recherche sur Internet sur la région, les activités possibles et le trajet.
- La réalisation d'économie : apprendre à mettre de l'argent de côté (vacances, relogement ...). Le projet a été annoncé 5 mois avant afin de permettre au résident afin de prévoir une économie dédiée chaque mois à ce projet.
- La préparation d'un voyage (vêtements, médicaments, affaires personnelles, se projeter, ne pas prendre de rendez-vous pendant cette période).
- S'autoriser à se faire plaisir même avec des faibles moyens.
- Sortir de son « identité de malade » et s'autoriser des temps de loisirs, intégrer un groupe sans perdre son individualité.
- Participer à des ateliers sommeil et nutrition
- Visiter un château (château de Chambord) et découvrir son histoire



Le groupe était constitué de trois professionnels, dont :

- 1 IDE
- 1 EDUC Spécialisé
- 1 AES
- 6 résidents (3 hommes et 3 femmes).

Le trajet s'est effectué avec le véhicule 9 places d'un service de la Fondation Maison des Champs (le Carrefour des Solidarités).

Les résidents ont beaucoup apprécié le fait d'avoir chacun sa chambre. Conditions sine qua non pour respecter l'intimité et les conditions de vies des résidents.

Certains ont pu nous dire qu'il n'avait jamais voyager depuis leur arrivée en France.

Il y eu une bonne dynamique de chaque participant et tout le monde a respecté les règles du savoir-vivre ensemble.

La bonne cohésion entre les professionnels et les résidents a permis au groupe d'être solidaire, bienveillant en respectant les capacités physiques de chacun.

Nous avons mis en place un cahier où chacun, résident et professionnel, pouvait noter chaque jour les points forts et les ressentis pour préparer en commun la journée suivante.

Une résidente s'est désignée *reporter vidéo* du séjour et a réalisé un montage vidéo qu'elle a partagé à la fin du séjour avec l'ensemble des participants pour se remémorer ces instants partagés et de découverte d'une nouvelle région.

Verbatim du ressenti général : « *très bon séjour* », « *l'ambiance était au rendez- vous* ». et donc une pause dans un quotidien souvent difficile.

Notre objectif est de reproduire ce séjour en co-construction professionnels / résidents sur un autre lieu d'implantation, reproductible par les personnes accueillies et pour une durée de plus de 4 jours ; par exemple un départ un samedi pour un retour le samedi ou le dimanche suivant.

### 3.7 LES GROUPES D'EXPRESSION

Les groupes d'expression des résidents et leur participation à la coordination des résidents de la Fédération Santé Habitat permettent aux résidents de s'investir et de participer à la réflexion du fonctionnement des ACT. C'est un véritable temps de démocratie participative qui permet à chacun de porter un regard critique et de pouvoir réaliser des propositions.

Cinq réunions ont eu lieu au cour de l'année. La moitié des personnes était en présentiel et l'autre partie en visioconférence.

Nombre de résidents pour la première réunion/ Thématique	Nombre de résidents pour la seconde réunion/ thématique	Nombre de résidents pour la seconde réunion/ thématique	Nombre de résidents pour la troisième réunion/ thématique	Nombre de résident pour la quatrième réunion/ thématique
21/02/23	10/05/23	05/07/23	27/09	15/11
13	10	14	14	16
Organisation des activités/ Présentation du nouveau règlement de fonctionnement	Vie de l'établissement en général, organisation des activités	Activités de l'été / partenariat VIACTI + collectif	Élections élus résidents, approche et médiation, collectif	Organisation des activités/ Présentation démarche d'évaluation/Synae/Apel à participer/ Présentation Déclaration d'évènement indésirable

Conformément aux dispositions prises par la loi du 2 janvier 2002, le service a institué un groupe d'expression des résidents. Il est mis en place depuis plusieurs années et son fonctionnement varie au regard de l'évolution des participants.

Cette instance a pour objet d'associer les résidents au fonctionnement du service, notamment sur l'organisation, les activités et les « prestations » offertes par le service. Cette rencontre favorise la création de lien entre les résidents et permet de les tenir informés sur la vie du service, sur ses orientations et sur son projet. Les résidents peuvent s'exprimer sur les conditions d'accueil et faire des propositions concernant les activités et les rencontres collectives à venir.

Ce groupe d'expression, qui se tient tous les 2-3 mois, est ouvert à tous les résidents et à un professionnel (un professionnel différent à chaque groupe d'expression). Il est animé par les représentants des résidents et un membre de l'équipe, ainsi que la cheffe de service ou le directeur. Les comptes rendus sont systématiquement affichés à l'accueil.

### Les interventions du cabinet Approche et médiation

Bien que des temps réguliers dits *d'expression des résidents* soient organisés tous les 2 mois en leur offrant la possibilité de s'exprimer sur le fonctionnement et les propositions faites par le service, et malgré notre posture volontairement ouverte, nous constatons un frein lorsqu'il s'agit d'émettre des critiques ou remarques. Afin de lever ce frein, les deux ACT de la Fondation se sont unis et ont fait appel à un partenaire extérieur en vue de proposer des temps d'échange, sous couvert d'anonymat, autour de questions en lien avec les temps d'admission, d'accueil, d'accompagnements etc.

Sur une adhésion libre, ce groupe de parole, de réflexion et de travail ouvert s'est réuni 11 fois entre 2022 et 2023 à raison d'une fois tous les deux mois durant deux heures. Les rencontres se sont déroulées en alternance sur les deux services : ACT de Paris (75) et ACT du Kremlin Bicêtre (94).

Ce travail a permis de dégager des pistes d'amélioration que nous allons intégrer lors de la réécriture du projet de service en 2024.

## 3.8 LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION SANTE HABITAT

Avec la Fédération Santé Habitat (F.S.H), les services ACT de la Fondation Maison des Champs sont engagés dans le développement de la démocratie en santé et le développement du pouvoir d'agir. Ces engagements se concrétisent par la participation des résidents et des équipes de professionnels à la mise en œuvre des projets suivants :

### Les coordinations régionales des résidents des ACT, LAM, LHSS

Les instances de décision de la Fédération Santé Habitat s'engagent à favoriser la participation et l'expression des personnes accueillies. Cella est inscrit dans les statuts (articles 9, 10 et 11), le projet fédéral (axe 2) et la charte de la Fédération Santé Habitat.

### La coordination régionale des résidents en IDF, c'est quoi ?

En Ile-de-France, la coordination des résidents fonctionne depuis 2016. C'est un lieu de rencontre, de convivialité, de partage d'expérience, de connaissances. C'est aussi un espace de réflexion pour les résidents où chacun peut y exprimer ses ressentis, ses difficultés sur les sujets qui le préoccupent. Pour faciliter cet exercice, la FSH organise une fois par an la journée des personnes accompagnées afin que le plus grand nombre se rencontre pour, par la suite, faciliter la prise de parole et les débats.

## Dates importantes

- 17 février 2023 : Comité de pilotage de la coordination des résidents
- 14 avril 2023 : Comité de pilotage de la coordination des résidents
- 10 mai 2023 : Coordination des résidents préparation de la journée des personnes accompagnées
- 20 juin 2023 : Journée de rencontre des résidents en Ile de France
- 1<sup>er</sup> décembre 2023 : Journée Mondiale contre le Sida, participation de résidents en ACT

## 3.8.1 Les perspectives pour 2024 :

### Pour l'équipe

- Recruter et intégrer un nouveau chef de service suite au départ de la cheffe de service
- Poursuivre l'implication de tous dans la démarche d'auto évaluation
- Participer à la réécriture du projet de service
- Développer le partenariat en fonction des besoins des résidents
- Développer les ateliers d'Education Thérapeutique du Patient- ETP (sommeil, stress, préparer un rendez-vous etc.)
- Poursuivre le développement de l'Education Thérapeutique du Patient et les ateliers individuels et collectifs, profiter des journées nationales (journée de lutte contre le VIH, journée des droits de la femme, journée contre la mucoviscidose) pour réaliser un travail de sensibilisation
- Suivre les formations organisées sur les services (affirmation de genre, les addictions, geste de 1<sup>er</sup> secours...)
- Réaliser un séjour de répit
- Participer aux groupes d'échanges de pratiques trimestriels avec d'autres professionnels en ACT

### Pour l'équipe médicale

- Poursuivre la prise en charge des pathologies chroniques tout en accompagnant au mieux les résidents dans leurs projets de vie
- Poursuivre la recherche de nouveaux partenaires afin de proposer des interventions en lien avec les besoins des personnes accueillies
- Participer à la dynamique de participation des résidents (groupe d'expression)
- Poursuivre les ateliers d'éducation thérapeutique individuels et collectifs
- Recruter un médecin coordinateur

### Pour l'équipe psycho-sociale

- Poursuivre la recherche de partenaires (sport adapté, orientation psychologique, association de malades, centres ressources, épicerie solidaire, banque alimentaire...)
- Poursuivre le développement des ateliers collectifs ETP (mon CV, se présenter à un entretien etc.) et en développer de nouveaux
- Participer à la dynamique de participation des résidents (groupe d'expression, temps conviviaux, activités et loisirs)



## 4 L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La psychologue a réalisé :

- 189 entretiens auprès de 17 résidents
- 7 visites à l'hôpital
- 18 visites à domicile

L'accompagnement psychologique est assuré par une psychologue clinicienne à temps partiel intervenant auprès de personnes hébergées en ACT.

Son travail se construit autour de plusieurs axes :

- Un accompagnement et soutien des résidents lors d'échanges informels et/ou d'entretiens
- Un travail d'équipe autour des temps de réunion, de partage et de soutien avec les professionnels

### Un premier entretien, une première rencontre

La psychologue rencontre, lors d'un premier entretien, chaque nouveau résident à leur arrivée. Cet entretien est obligatoire dans le but de « faire connaissance » et de se présenter mutuellement. Il se situe après l'admission et la signature du contrat de séjour. Il a lieu au cours du premier trimestre.

Ce premier entretien permet de se présenter, de retracer le parcours de la personne si elle le souhaite et d'avoir une première vision de sa « dynamique » psychique.

Ce temps permet également de « démystifier » les représentations du psychologue souvent associées à la folie ou à la toute-puissance du savoir, pour pouvoir proposer un soutien psychologique dans un second temps. Il s'agit d'une première rencontre.

La psychologue explique le cadre et le sens de son travail. Elle précise systématiquement qu'elle est soumise au secret professionnel, tout en travaillant avec l'équipe. La confidentialité demeure une condition essentielle pour établir une relation de confiance avec les personnes accueillies. En effet, délimiter cet espace permet qu'un autre discours puisse advenir. La majorité des résidents n'a pas de demande de suivi psychologique à leur arrivée.

### La démarche d'aller vers

La majorité des personnes hébergées au sein des ACT n'a pas de demande de soutien psychologique en première intention.

Pour cette raison, la psychologue privilégie la démarche « d'aller vers » en saluant et en prenant du temps avec les résidents dans la salle d'attente, dans le couloir ou en participant à des temps conviviaux comme le petit déjeuner.

## Des entretiens dans le cadre du soutien psychologique

Le suivi psychologique est individualisé. Il s'appuie sur le souhait et la demande du résident. Cette demande sera parfois à élaborer, à étayer. Il est réalisé au « cas par cas » en fonction de la personne, avec ses craintes, ses attentes, ses difficultés, ses défenses et ce qu'elle porte de son histoire nécessitant adaptation et souplesse de la part du psychologue. Ainsi, le soutien peut être ponctuel ou à plus long terme en fonction de la demande de la personne et de son souhait d'investissement dans un travail de réflexion sur soi.

En raison des difficultés des personnes accueillies souffrant de pathologies chroniques ayant un retentissement dans leur déplacement (fatigabilité, douleurs physiques, difficulté de mobilité...), la psychologue est amenée à faire des entretiens à domicile. Les entretiens avec les résidents peuvent être également proposés dans son bureau, dans leur lieu de vie ou à l'hôpital.

Dans la perspective d'une sortie, l'accompagnement va consister à les préparer à se séparer des professionnels les ayant soutenus pendant cette période de leur vie et à quitter l'hébergement pour un ailleurs. Les personnes hébergées ont la possibilité de poursuivre leur suivi psychologique après la fin de leur séjour pendant 6 mois. La fin de l'hébergement ne signifie donc pas la fin du suivi psychologique. Dans le cadre des suivis « extérieurs », il s'agit d'une période où est envisagée progressivement la fin du suivi psychologique. La psychologue peut travailler un relai vers l'extérieur.

## Les orientations

L'accompagnement psychologique peut consister également à orienter les résidents vers des structures spécialisées (des associations spécialisées, des psychologues, des psychiatres etc.) en fonction des besoins et du souhait de la personne.

Dans cette dynamique, la psychologue s'attache à développer le partenariat en faisant le lien entre les professionnels et les résidents pour prendre un rendez-vous voire accompagner physiquement les résidents en fonction de leur demande.

## 5 L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE ACT 75

39 entretiens individuels ont été réalisés par la chargée de mission « Suite du parcours »

2 accompagnements physiques ont été réalisés lors de visite de logement, de signature de bail et d'état des lieux, ainsi que pour acheter des équipements. Les autres besoins en accompagnement ont été couverts par l'équipe.

24 résidents ont été concernés.

### 5 Sorties en 2023

Origine des sorties 2023	ACT 75
ARPP (Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires (ex ACD 75))	0
PILS	1
Action Logement	0
Mairie	1
Préfecture	0
SIAO	0
Orientation vers une autre structure médico-sociale	3
<b>Total sorties</b>	<b>5</b>

L'orientation d'après l'ACT se travaille tout au long du séjour et est l'un des objectifs principaux de chaque projet personnalisé médico-psycho-social des résidents. En 2023, le nombre de sorties du dispositif s'élève au total à 5.

L'obtention d'un logement autonome du parc social n'est pas l'unique solution de sortie de l'ACT, mais elle correspond aux attentes et s'avère être une solution adaptée pour la plupart de nos résidents.

Ainsi, 2 résidents ayant quitté le dispositif au cours de l'année 2023 ont été relogés dans un logement social à Paris.

Les 3 autres résidents ont quitté le dispositif pour une autre structure médico-sociale plus adaptée à leurs besoins, dont pour une personne un projet de rapprochement géographique avec sa région natale.

Afin de préparer la sortie des ACT, des ateliers collectifs et individuels sont proposés, ainsi que des rencontres en binôme avec la coordination sociale, ce qui permet d'ajuster au mieux le projet de chaque résident. Un document « Mon guide pratique personnalisé après l'ACT » a été élaboré par un groupe de travail de résidents et de professionnels, sous le pilotage de la chargée de mission logement. Ce guide réunit les principaux repères pour un locataire et donne des informations pratiques pour les démarches à réaliser, ce guide sera mis à jour en 2024.

8 propositions n'ont pas abouti cette année, ce chiffre est similaire à celui de 2022. Les résidents, ont bien conscience des conséquences induites par leur statut de prioritaire en cas de refus d'une proposition. Ainsi, la plupart des refus n'étaient pas de leur fait :

- 3 propositions étaient inadaptées (appartement trop humide proposé à un résident ayant une pathologie respiratoire, un studio proposé à une femme ayant un enfant, inadéquation du montant du loyer par rapport aux ressources du foyer).
- 3 candidatures n'ont pas été retenues par le bailleur.
- 1 résidente n'avait plus de titre de séjour au moment de l'instruction de son dossier.
- 1 résidente a refusé un appartement en raison du quartier.

## Le partenariat

Nous maintenons les relations avec la plateforme du SIAO, ceci nous permet d'inscrire les résidents en attente d'une proposition de logement sur SYPLO (Système Priorité Logement) afin que ces derniers soient visibles par les différents réservataires susceptibles de leur faire une proposition de logement. Le SIAO enregistre également les demandes d'orientations vers d'autres dispositifs d'hébergement.

De plus, le SIAO 75 a mis en place en janvier 2022 un service « d'appui au relogement » pour favoriser l'accès à un logement social des ménages hébergés en structure d'hébergement.

Ainsi, la chargée de mission logement réalise des points réguliers avec une coordinatrice du SIAO 75. Cela permet que des propositions pertinentes et adaptées puissent être faites par la préfecture et les autres réservataires. Après vérifications de la cohérence et de la complétude des demandes de logement, la chargée de mission logement peut ainsi solliciter la coordinatrice du SIAO afin de bénéficier d'un appui notamment pour les situations particulièrement bloquées (prise en charge continue d'au moins 5 ans, reconnaissance DALO de plus de 5 ans, labellisation ARPP (ex ACD 75) depuis 18 mois sans proposition de logement).

Un contact auprès de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) de la ville de Paris nous permet également d'obtenir de l'aide en cas de problème avec une demande de logement : obtention de duplicata, problème d'activation, de mise à jour, obtention de fiche AIDA...

Le partenariat associatif se fait également au sein du collectif PILS, au cours des réunions trimestrielles des référents auxquelles participe la chargée de mission logement.

De plus, les comités de veille DALO 75 et 94 favorisent les échanges entre les associations concernées par le relogement sur chaque département, en se réunissant tous les trimestres, développant une réelle dynamique associative, et assurant une veille juridique des politiques du logement.

Nous travaillons en lien direct avec un avocat pour les recours indemnitaires DALO.

Perspectives 2024 :

-Amplifier le travail partenarial, pour faciliter et sécuriser la fin de prise en charge

-Créer des partenariats avec des gestionnaires de résidences sociales/maisons relais / FJT...pour permettre aux résidents stabilisés sur le plan de la santé d'aller visiter ce type de structure intermédiaire et d'y réaliser des demandes afin de libérer des places pour les personnes ayant réellement besoin d'un suivi médico-social et permettre aux résidents prêts au relogement d'attendre l'obtention d'un logement social.

-Poursuivre la recherche d'appartements pour le service.

## 6 LA GESTION DES APPARTEMENTS

Pour chaque nouvelle entrée, nous devons :

- Réaliser un état des lieux de travaux à réaliser  
Réviser la robinetterie, l'éclairage, les prises électriques...et éventuellement effectuer des travaux de remise en état général (enduit, peinture, toile de verre, carrelage etc.).  
Lorsque les travaux sont trop importants, nous faisons appel à une entreprise.
- Évaluer le temps de nettoyage à faire réaliser par la technicienne d'entretien
- Organiser les interventions des différentes entreprises en lien avec l'assistante administrative et le directeur.

En 2023, 5 déménagements externes ont été réalisés, ainsi que 4 en interne (2 résidents quittent la résidence pour un appartement autonome, 2 résidentes quittent une cohabitation qui généraient de la violence).

Réalisations techniques en 2023

- Poursuite de l'attention à l'ensemble du parc immobilier et réalisation avec le directeur d'une visite annuelle technique de l'ensemble des appartements
- Organisation d'un exercice incendie
- Sur la résidence, les espaces cuisines sont à renouveler. Deux cuisines ont été réalisées par l'agent technique
- Nouveau partenariat avec l'association Coup de Main pour des mises à disposition de personnel pour travaux/ déménagements, ce partenariat est concluant.

Perspectives et objectifs 2024

- Préparer et équiper les appartements qui seront captés dans l'année
- Faire appel plus régulièrement à l'association Coup de Main
- Finaliser l'installation de volets motorisés sur la résidence
- Chercher des moyens de réduire la chaleur dans les appartements lors des périodes de canicule

## 7 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (E.T.P.)

*Cultiver le soin de soi en appartement de coordination thérapeutique pour des personnes malades chroniques*

Ce programme s'inscrit dans nos pratiques et vient renforcer nos modalités d'accompagnement des personnes. Il permet aux résidents de s'approprier de nouvelles compétences tout en favorisant le processus de changement de comportement pour développer des attitudes favorables à la préservation de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien avec la maladie. Il permet aussi une mobilisation des personnes accompagnées sur leurs parcours de vie. En outre, ce programme a vocation à formaliser des pratiques existantes au sein de nos services, à valoriser la réflexion entamée depuis plusieurs années sur l'accompagnement des personnes et à reconnaître la mise en œuvre d'actions innovantes, en vue de développer leur autonomie et leur mieux-être. Ainsi, des ateliers de gestion du stress ont été réalisés.

Pour les équipes, il s'agit également de développer de nouvelles compétences d'animation d'ateliers individuels et collectifs et de travailler avec des publics malades et précaires pour améliorer la qualité de l'offre proposée. L'objectif principal de l'ETP est de partir des connaissances du groupe ou du résident pour, par la suite, venir compléter ou préciser certaines informations, dans le but de valoriser le savoir expérientiel de la personne. La mise en place formelle de l'Éducation Thérapeutique du Patient permet enfin de conforter la cohésion des équipes dans un cadre pluridisciplinaire.

Les ateliers réalisés ont été :

- -L'atelier sommeil : Comment faciliter un meilleur sommeil ?
- -L'atelier gestion du stress : Comment mettre à distance les pensées négatives, comment agir sur son organisation pour limiter les tensions

L'essentiel des temps d'éducation thérapeutique du patient ont concerné la définition des besoins et des nouveaux objectifs d'accompagnement. Ils ont été contractualisés au travers de l'avenant du contrat de séjour en y précisant les objectifs et les moyens nécessaires proposés par l'équipe ou un partenaire pour atteindre les objectifs.

Les chiffres 2023

Nombre de séances collectives réalisées	6
Nombre de séances individuelles (dont bilans éducatifs partagés) réalisées	68
Nombre moyen de patients par séance collective réalisée	2
Nombre de patients différents ayant bénéficié en 2023 d'au moins une séance d'ETP	8
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé complet	0
Nombre d'aidants intégrés dans le programme en 2023	1
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé d'ETP complet pour lesquels la synthèse de l'évaluation de compétences acquises a été adressée au médecin traitant ou au médecin spécialiste référent	0
Nombre de réunions de l'équipe pour la mise en œuvre ETP	6

Les perspectives 2024

- Formation ETP de 40h pour le nouveau chef de service et une intervenante sociale nouvellement arrivée, l'ensemble de l'équipe est formé à l'ETP.
- Continuer à développer de nouvelles séances individuelles et collectives afin de répondre aux besoins des résidents et de développer leur autonomie dans tous les champs de la vie (santé, administratif, informatique...)

## 8 LES RESSOURCES HUMAINES

### Les effectifs 2023

Fonction	ETP sur l'année
Direction	1.23
Encadrement	1.02
Administration	2.02
Gestion	0.45
Services généraux	2.89
Socioéducatif	4.31
Para médical	2.98
Médical	0
TOTAL GENERAL	14.9

### Les formations suivies par l'équipe

Thèmes	Nombre d'heures totales	Nombre de personnes
PSC1	21	3
Bienveillance et éthique en structure médicosociale	14	1
Psychotromatisme et exil	14	1
Droits des étrangers malades	28	4
La santé mentale et l'accompagnement en ESMS	14	1
Protection sociale des personnes migrantes et délivrance d'un titre de séjour	14	1
Formation ETP	42	11
AFGSU niveau 2	21	2
APAVE Habilitation électrique	14	1
TOTAL	182	25

## 9 LA DEMARCHE QUALITE EN 2023

### Les actions réalisées en 2023 dans le cadre de la démarche qualité

Lors de la précédente évaluation, il était convenu que nous devions travailler plusieurs axes :

- La réécriture du règlement de fonctionnement,
- Revoir les procédures encadrant le fonctionnement tous les 5 ans et les adaptées si nécessaire.

En 2023 :

- Présentation du nouveau règlement de fonctionnement aux résidents lors d'une réunion d'expression
- Rappel aux équipes de la charte et de la procédure de déclaration d'évènements indésirables
- Présentation aux résidents lors d'une réunion d'expression des résidents de la charte et de la procédure de déclaration d'évènements indésirables
- Temps de formation pour le directeur autour du nouveau protocole d'évaluation SYNAE organisé par siège de la Fondation
- Accueil d'un stagiaire Evalueur nouveau protocole, qui a rencontré les résidents et l'équipe afin de bénéficier d'un retour : Retour positif de l'évaluateur sur nos pratiques et les bons retours des résidents mais qui nous alerte néanmoins sur la nécessité de communiquer davantage sur les procédures de fonctionnement afin que l'ensemble des salariés aient une meilleure compréhension globale du fonctionnement
- Débuté en 2022 et finaliser en 2023, le cabinet Approche et médiation a réalisé tous les 2 mois au cours d'un temps d'échanges, l'évaluation de satisfaction des résidents. Des axes d'amélioration ont été dégagés comme par exemple :
  - Être accompagné lors de rendez-vous et notamment les rendez-vous en préfecture.
  - Faire appel davantage aux interprètes
  - Réaliser davantage de visite à domicile
  - Pour les cohabitations, réaliser systématiquement des temps d'échanges pour libérer la parole et prévenir les tensions
  - Développer le partenariat avec des associations et des juristes spécialisées en droit des étrangers
- Investissement de l'équipe et des résidents autour de la démarche d'auto-évaluation via le logiciel SYNAE. (5 temps en équipe ont été nécessaires et 3 avec les résidents pour finaliser ce travail).
- Présentation de la procédure « déclaration des évènements indésirables » auprès des équipes en réunion et des résidents en réunion d'expression.

L'ensemble de ce travail a permis de dégager des axes d'amélioration qui seront intégrés au nouveau projet de service 2024 – 2029 que nous devons réaliser.

### Les perspectives 2024

- Recruter un médecin par le biais des cabinets de recrutements
- Soutenir l'engagement des équipes de professionnels en les associant à la réécriture du nouveau projet de service
- Promouvoir l'expression et la participation active des personnes accompagnées en tenant tous les 2 mois des réunions, en prenant en compte leur parole et tendant à répondre à leurs attentes et questions
- Poursuivre le travail éducatif autour des besoins des résidents dans la recherche du développement de leur connaissance et de leur autonomie par l'animation d'ateliers informatique, comment prendre rdv sur Doctolib, comment remplir la déclaration d'impôts...



- Préparer la démarche d'évaluation de la qualité pour 2024 en poursuivant le travail tant avec les équipes qu'avec les résidents via le logiciel SYNAE
- Poursuivre le développement des activités en lien avec les besoins des résidents (sports adaptés, culture, loisirs) en lien avec les réunions d'expression des résidents tous les 2 mois.
- Poursuivre la lutte contre la fracture numérique. Développer les ateliers et le partenariat
- Rester attentifs aux différentes augmentations des frais de fonctionnement (électricité, alimentation, taxe d'habitation...) et rechercher des solutions d'économies.

## 10 CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée puis le départ d'une cheffe de service. Un nouveau chef de service a pris ses fonctions, il s'agit de l'accompagner dans sa prise de fonction le temps qu'il maîtrise nos fonctionnements.

L'absence de médecin depuis maintenant 2 ans est une difficulté tant pour les résidents que pour l'équipe. Depuis 3 mois, nous avons saisi un nouveau cabinet de recrutement qui semble réactif et espérons un résultat positif.

Malgré ces difficultés, nous restons pleinement investis sur nos missions d'accompagnement vers le développement de l'autonomie des personnes atteintes de pathologies chroniques somatiques en situation de précarité.